

## Cahier de doléances des charcutiers d'Orléans (Loiret)

Doléances de la communauté des charcutiers de la ville d'Orléans.

Cette communauté observe que tous les porcs qui sont amenés au marché de cette ville par les marchands forains paient à la porte par où ils entrent un droit d'entrée de 40 sols par chacun porc ; que les marchands demeurant en celte ville et la banlieue qui font commerce sur ce bestial paient seulement 17 sols 6 deniers par chacun desdits porcs ; que ce droit d'entrée, qui, par lui-même, paraît peu de chose, cause le plus grand préjudice aux maîtres de la communauté et reflue sur le public, en ce que, si ce droit d'entrée n'avait pas lieu, le marché serait plus fourni qu'il ne l'est ; que souvent les marchands forains, pour éviter ce droit d'entrée, vendent leurs porcs à cinq ou six lieues de la ville, ce qui oblige les maîtres de se transporter à cette distance pour faire l'achat des porcs dont ils ont besoin pour leur boutique, et se trouvent forcés de les suracheter, tandis qu'ils les auraient à bien meilleur compte si tous les porcs destinés pour le marché de cette ville y arrivaient.

Pourquoi ladite communauté demande la suppression des droits d'aides et gabelles et le rétablissement des grands bailliages, la suppression des 8 sols pour livre, la diminution des droits de sentence, et la simplicité des frais de procédure .